

MOUVEMENT SPECIFIQUE

NOTICE EXPLICATIVE Pour remplir le dossier de demande de mutation

REPLIR LA DEMANDE EN UN SEUL EXEMPLAIRE

RUBRIQUES 1, 2 et 4

Remplir en lettres capitales

RUBRIQUE 5

Réintégration : Si vous n'obtenez pas satisfaction sur l'un de vos voeux, vous serez maintenu dans votre position actuelle. Aucune extension de voeux n'est effectuée au titre d'un mouvement spécifique.

RUBRIQUE 6

Datez et signez.

RUBRIQUE 7

Reportez l'identifiant Education Nationale (NUMEN) de treize caractères.

RUBRIQUE 8

Inscrivez un vœu par ligne, dans l'ordre préférentiel. Pour chaque vœu, vous devez préciser un type de vœu (voir ci-dessous), un numéro de code, un libellé en clair. Les numéros des codes à inscrire peuvent être consultés sur Internet (SIAM). Assurez-vous de la correspondance entre le vœu exprimé en clair et le code. En cas de discordance, seul le code sera pris en compte.

Structure des vœux spécifiques possibles.

TYPES DE VOEUX	CODE DU VOEU ET LIBELLE EN CLAIR
Un établissement ETB	- Code de l'établissement 7 chiffres + 1 lettre - Nom de l'établissement + nom de la ville
Tout poste dans une commune COM	- Code de la commune 6 chiffres - Nom de la commune
Tout poste dans un groupement de communes GEO	- Code du groupement de communes 6 chiffres - Nom du groupement de communes
Tout poste dans un département DPT	- Code du département 3 chiffres - Nom du département
Tout poste dans une académie ACA	- Code de l'académie 2 chiffres Nom de l'académie

RUBRIQUE 9

Cochez et remplissez les rubriques correspondant à votre situation administrative

N.B : La demande de réintégration est présentée notamment après détachement, disponibilité.....

RUBRIQUE 10

Ecrivez votre adresse le plus lisiblement possible.

PAGE 4

CADRE « ATTESTATION A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT ».

N'oubliez pas de faire remplir ce cadre par le chef d'établissement où vous exercez effectivement.

**AVANT DE REMETTRE VOTRE DEMANDE DE MUTATION A VOTRE CHEF
D'ETABLISSEMENT**

- **Assurez-vous, dans votre propre intérêt, que toutes les rubriques vous concernant sont correctement remplies.**

TRANSMISSION DES DOSSIERS DE MUTATION

Après avoir été signés par les intéressés, les formulaires seront transmis par votre chef d'établissement pour le 9 décembre 2014 à l'ADMINISTRATION CENTRALE : Pour les personnels affectés à Wallis et Futuna, mis à disposition du territoire de la Polynésie française, les conseillers principaux d'éducation et les conseillers d'orientation psychologues affectés à Mayotte ou en Nouvelle-Calédonie, les personnels détachés, le dossier doit être transmis au bureau DGRH B2-4 à l'adresse suivante :

MEN - Bureau DGRH B2-4
72 rue Régnault
75 243 Paris 13

Après avoir été signées, les fiches de candidature, chacune accompagnée de la lettre de motivation du CV I-PROF et le cas échéant du dossier complémentaire, doivent être transmises au plus tard le 9 décembre 2014 :

- Aux doyens des groupes de l'inspection générale compétents (Carré Suffren, 31 rue de la Fédération 75015 PARIS) en précisant le ou les mouvements auxquels vous postulez.

CONSULTATION DES BAREMES ET DES RESULTATS

- **SUR INTERNET** : A partir du serveur du ministère de l'éducation nationale.
Adresse : <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>

NOMENCLATURE DES POSTES SPECIFIQUES

Pour consulter de manière exhaustive l'ensemble des spécialités relevant des mouvements spécifiques organisés pour certains postes de directeurs de C.I.O et de conseillers d'orientation psychologues ou en classes de B.T.S, les personnels sont invités à prendre connaissance de l'annexe II (A B et C) de la note de service annuelle relative aux modalités du mouvement national à gestion déconcentrée organisé en vue de la rentrée scolaire de septembre 2015.

- LISTE DES POSTES CONCERNES

Il s'agit des postes :

- en classes préparatoires aux grandes écoles ;
- en sections internationales ;
- en classes de BTS dans certaines spécialités précisées à l'annexe IIA, IIB et IIC ;
- en arts appliqués : BTS, classes de mise à niveau, diplômes des métiers d'art DMA(niveau III), diplômes supérieurs d'arts appliqués DSAA (niveau II) ;
- en sections « théâtre expression dramatique » ou « cinéma audiovisuel », avec complément de service ;
- de PLP dessin d'art appliqué aux métiers d'art ;
- de PLP requérant des compétences professionnelles particulières ;
- de chef de travaux de lycée technologique, professionnel ou d'EREA ;
- de certains personnels d'orientation.

Sont traités au niveau national :

* tous les postes indifférenciés de directeurs de CIO ;

* les postes de directeur de CIO dans les SAIO ;

* les postes de directeurs de CIO dans les CIO spécialisés auprès des tribunaux pour enfants, « post-baccalauréat » et « Média-Com » ;

*les postes de directeurs de CIO à l'ONISEP et dans les DRONISEP (mouvement ONISD) et à l'INETOP,

*les postes de conseiller d'orientation psychologue à l'ONISEP et dans les DRONISEP (mouvement ONISC) et à l'INETOP ;

Les postes spécifiques vacants font l'objet d'une publicité effectuée par le Système d'Information et d'Aide pour les Mutations (accessible par le portail I-Prof) à partir du 17 novembre 2014.